L'HebdO, 27 août 2014

›FLEURY-LES-AUBRAIS / OLIVET

Les Leclerc dans le collimateur d'une association

L'agglo orléanaise connaît bien « En toute franchise », une association de défense de commerçants, d'artisans et de franchisés basée à Sandillon. Vent debout contre certaines grandes surfaces, cette dernière s'est dernièrement battue contre l'implantation de l'une d'entre elles à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Cet été, ce sont les magasins Leclerc de Fleury-les-Aubrais et d'Olivet qui l'ont vu se débattre. Le 23 juillet, un arrêt du Conseil d'Etat lui a en effet donné raison au sujet de l'agrandissement et de l'exploitation de surfaces commerciales réalisées en 2008 par les sociétés Fleury Distribution et Leclerc Distribution ; agrandissements de 2 000 m² effectués suite à une circulaire administrative adoptée en août de la même année, puis annulée au cours du mois d'octobre suivant. Jugées illégales par le Conseil d'État, ces extensions ont conduit cet été l'association à envoyer deux courriers au préfet du Loiret et à Jean-Pierre Sueur. Il leur a, en substance, été demandé de « *rétablir l'équité pour tous les commerçants* ». L'association « En Toute Franchise » enquiert ainsi le

.

Phoca PDF